



# **Addendum sur la sélection de l'équipe d'arc à poulies Championnats panaméricains 2022**

Santiago, Chili

Du 21 au 27 novembre 2022

Publié le : 9 août 2022

## **1. INTRODUCTION**

Ce document sert d'addendum de sélection à la politique de sélection de l'équipe canadienne de tir à l'arc à poulies de Tir à l'arc Canada.

Le but de cet addendum est de définir les critères spécifiques à l'événement utilisés par Tir à l'arc Canada pour sélectionner les athlètes de l'équipe d'arc à poulies qui participeront aux Championnats panaméricains de 2022.

À titre de référence, la politique de sélection de l'équipe d'arc à poulies se trouve au lien suivant : <https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/12/FINAL-Compound-Canadian-Team-Selection-Policy.pdf>

## **2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

La sélection de l'équipe se fera conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc à poulies de Tir à l'arc Canada, selon le cas, et à cet addendum. Les conditions d'admissibilité doivent être satisfaites comme indiqué dans la Politique de sélection et dans cet addendum.

### 3. AUTORITÉ DE SÉLECTION

Sous la direction du CHP et de l'équipe de leadership technique du programme d'arc à poulies, le coordonnateur du programme d'arc à poulies est responsable de la sélection des athlètes et du personnel qui participeront aux événements, conformément à la politique de sélection de l'équipe canadienne d'arc à poulies et aux critères propres à chaque événement.

#### **Calendrier de sélection**

La sélection pour les Championnats panaméricains de 2022 se fera après la date limite de la période d'admissibilité du 26 septembre et au plus tard le 30 septembre 2022.

### 4. TAILLE DE L'ÉQUIPE

Le nombre maximum d'archers à poulies que le Canada peut inscrire à l'événement est de quatre athlètes par sexe.

### 5. DIVERGENCES ET MODIFICATIONS

Dans l'éventualité de changements apportés par la World Archery (WA) aux critères de sélection et d'admissibilité, Tir à l'arc Canada est lié par ces changements, et révisera et amendera ce document pour se conformer aux nouveaux règlements ou conditions.

Tir à l'arc Canada suit attentivement l'évolution du coronavirus et d'autres maladies infectieuses, au niveau mondial et national, et comment cela peut avoir un impact sur les événements mondiaux de tir à l'arc et/ou sur la nomination nationale des athlètes pour participer à ces événements. À moins que des circonstances exceptionnelles et imprévues liées à l'impact de ces maladies ne l'exigent, Tir à l'arc Canada respectera cet addendum de sélection tel qu'il a été publié.

Toutefois, des situations liées aux maladies infectieuses peuvent survenir et nécessiter la modification de cet addendum. Toute modification sera effectuée rapidement et aussi souvent que nécessaire à la suite de développements ayant un impact direct sur l'addendum de sélection. Dans de telles circonstances, toute modification sera communiquée à toutes les personnes concernées dès que possible. En outre, des situations peuvent survenir qui ne permettent pas de modifier ou d'appliquer le présent addendum de sélection tel qu'il est rédigé, en raison de contraintes de temps ou d'autres circonstances exceptionnelles et imprévues. Dans de telles situations, toute décision, y compris les décisions de nomination, sera prise par la ou les personnes ayant le pouvoir de décision, comme indiqué dans le présent addendum de sélection, en consultation avec la ou les personnes ou le ou les comités concernés (selon le cas), et conformément aux objectifs de performance énoncés ainsi qu'à la philosophie et à l'approche de sélection énoncées dans le présent document. S'il s'avère nécessaire de prendre une décision de cette manière, Tir à l'arc Canada communiquera avec tous les individus concernés le plus tôt possible.

### 6. PROCÉDURE DE SÉLECTION DES ÉQUIPES - CRITÈRES SPÉCIFIQUES À L'ÉPREUVE

### **6a. Sélection de la première priorité**

Les athlètes de l'équipe nationale senior d'arc à poulies 2022 qui obtiennent leur pointage minimal de qualification (PMQ) respectif à un (1) événement\* ou à trois (3) événements de 720 tours enregistrés par Tir à l'arc Canada entre le 1er avril 2022, et le 26 septembre 2022 seront admissibles à la sélection.

#### **Score minimum de qualification**

- Femmes arc à poulies - 670
- Hommes arc à poulies - 690

\* Définition d'un « événement majeur » : événements nationaux canadiens (Coupe du Canada Est et Ouest, Championnats canadiens), événements USAT de USA Archery et événements de classement mondial de tir à l'arc.

Dans le cas où il y aurait plus d'athlètes admissibles que de places, les athlètes seront classés en utilisant la valeur moyenne des flèches de leurs scores admissibles.

### **6b. Sélection de la deuxième priorité**

À la suite de la première sélection prioritaire, s'il y a plus de places que d'athlètes admissibles, Tir à l'arc Canada peut sélectionner des athlètes à partir de la liste de classement pour la sélection de l'escouade de 2023 pour l'arc à poulies sur cible senior, dans l'ordre du classement actuel en date du 26 septembre 2022.

## **7. Financement**

L'estimation approximative des frais de déplacement par athlète pour cet événement est de 2 850,00 \$. Veuillez noter que cette estimation est susceptible d'être modifiée.

Les archers nommés dans l'équipe seront financés à deux niveaux pour chaque sexe :

- Niveau 1 : Athlètes admissibles classés premier et second - Soutien financier maximum 75% du coût estimé de l'événement
- Niveau 2 : Athlètes admissibles classés 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> - Soutien financier maximum de 55% du coût estimé de l'événement.

Les athlètes sélectionnés selon le processus de sélection de la deuxième priorité ne peuvent pas être classés plus haut en termes de score (AAV) que les athlètes sélectionnés selon le processus de sélection de la première priorité.